

Enregistrée sous le N° 10590 le 28/01/1997.

J.O. Du 12/02/1997

Agrément A.S. N° 84-99-31. Affiliée à la F.F.R.P. Sous le N° 02777 depuis le 03/03/1997

BULLETIN D'ADHESION FAMILLE

NOM (1) : Prénom :

NOM (2) : Prénom :

Adresse :

.....

Date et lieu de naissance (1) :

Date et lieu de naissance (2) :

Téléphone fixe : Téléphone portable

E-mail :

- Nous souhaitons adhérer à l'Association des Randonneurs des Pays d'Orange (ARPO).
- Nous reconnaissons avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et nous nous engageons à les respecter.
- Nous réglons la cotisation ainsi que la licence fédérale (F.F.R.P.) annuelle : 75 € saison 2016/2017 + la somme de 5 € par personne si participation à la Marche Nordique

Le dossier d'adhésion à remettre au Secrétariat doit être complet pour permettre l'établissement de la licence à la Fédération. Il se compose des pièces suivantes :

- **Bulletin d'Adhésion et de Droit à l'Image dûment complété et signé ;**
- **Chèque du montant de la cotisation rédigé à l'ordre de l'ARPO ;**
- **Au nom de chaque adhérent, certificat médical, datant de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, et de la marche nordique pour les adeptes à cette activité. Le certificat médical remis les saisons antérieures est valable 3 ans pour les moins de 70 ans, et doit être produit chaque année pour les plus de 70 ans.**

N.B. : Randonneurs accompagnés ayez toujours sur vous : carte d'identité ou passeport, carte vitale (et/ou attestation – ou document approprié pour l'étranger), votre licence F.F.R.P, ainsi que votre trousse personnelle pharmacie de secours.

Fait à..... le.....

SIGNATURE de l'adhérent (1)

Signature de l'adhérent (2)

ASSOCIATION des RANDONNEURS des PAYS d'ORANGE - A.R.P.O.

Guy SEURET - 16 Place Silvain – B.P. 5 – 84101 ORANGE CEDEX 9

Blog : <http://arpoorange.hautetfort.com>

BULLETIN “DROIT A L’IMAGE”

A remplir et renvoyer AVEC le bulletin d'adhésion

- L'association publie sur son blog Internet des photos et des séquences filmées des randonnées et des sorties. Elles relèvent de la communication interne à l'Association.
- L'association communique également avec les médias, lors de journées d'associations, de critériums, communiqués de presse, panneaux d'information sur des stands etc....
- Afin de pouvoir gérer ceci dans le respect de la vie privée de chacun, l'association a besoin des informations suivantes ; elles ne concernent que les photos et séquences filmées dans le cadre de ses activités :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Nous autorisons la diffusion de mon image sur le Blog de l'ARPO dans les pages accessibles aux membres et au grand public. |
| <input type="checkbox"/> Nous n'autorisons pas |

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Nous autorisons la diffusion de mon image dans les « rassemblements », stands lors de manifestations |
| <input type="checkbox"/> Nous n'autorisons pas |

N.B. Dans le cas où nous avons répondu « nous autorisons », nous gardons la possibilité de nous opposer à la publication d'une photographie déterminée. Cette autorisation peut être annulée à tout moment.

NOM (1) : Prénom :

NOM (2) : Prénom :

Fait à.....

Le.....

SIGNATURE de l'adhérent (1)

SIGNATURE de l'adhérent (2)